

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AYHERRE**

NOMBRE DE MEMBRES :

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 15
- Qui ont pris part à la délibération : 10

DATE D’AFFICHAGE-DATE DE LA CONVOCATION : 1^{er} août 2024

SEANCE DU 5 AOUT 2024

L’an deux mil vingt-trois et le vingt et un septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arño GASTAMBIDE, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mmes ETCHEVERRY Sabine, ECHEVERTZ Chantal, OXARANGO Maite, PEREZ Karine, et MM. BISCAY Samuel, BARNECHE Patrick, HERNANDEZ Frédéric, MONGABURE Philippe, OTEIZA Ramuntxo, PARACHOU Hervé.

Absent excusé : Mmes DARGUY Anne Marie, DUHALDE Kattalin, SABALOUÉ Virginie et Mr BARBIER Koxe
Mme ECHEVERTZ Chantal a été élue secrétaire.

Délibération N° 2024-04-02 : Emprunt 250 000 euros – Travaux Beltzagitea

Le Maire rappelle à l’assemblée que plusieurs organismes bancaires ont été contactés pour la réalisation d’un emprunt de 250 000 euros.

Il ressort de la consultation que l’offre présentée par le Crédit agricole répond le mieux aux attentes de la Commune.

Cette offre présente les caractéristiques suivantes :

- Montant : 250 000€
- Type de prêt : Prêt Moyen-Long Terme à Taux Fixe
- Durée : 15 ans
- Taux proportionnel : 3.70%
- Périodicité de remboursement : trimestrielle
- Échéance constante
- Frais de dossier : 400€

Le Maire propose donc à l’assemblée de se prononcer sur la conclusion de cet emprunt.

Le Conseil Municipal, ouï l’exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, Mr Frédéric Hernandez n’ayant pas pris part au vote

DÉCIDE De contracter auprès du Crédit agricole un prêt de 250 000 euros émis aux conditions suivantes, Prêt Moyen-Long Terme à taux Fixe, Durée 15 ans, Taux proportionnel 3.70%, périodicité de remboursement trimestrielle, frais de dossier 400€.

CHARGE Le Maire de signer le contrat y afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Arño GASTAMBIDE

